



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 081-218100766-20250220-DECISION2025_5-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 5 DU 20/02/2025

Maîtrise d'œuvre réhabilitation du réseau d'assainissement Secteur Aristide Briand

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de réhabiliter le réseau d'assainissement collectif dans le secteur Aristide Briand, conformément au schéma d'assainissement communal (2018) ;

Considérant la consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre de cette opération, effectuée du 23 octobre 2024 au 12 décembre 2024 ;

Considérant que les entreprises ENTECH, GAXIEU, ETUDEO et ALTEREO se sont désistées de cette consultation, en répondant que leur charge actuelle de travail ne leur permettait pas de proposer une offre ;

Considérant les offres techniques et financières des entreprises IRH INGENIEUR CONSEIL (197, avenue de Fronton 31200 TOULOUSE) et VALORIS GEOMETRE-EXPERT (3, avenue des Frères Arnaud 31250 REVEL) ;

Entreprise		IRH	VALORIS
Proposition financière		20 %	12 %
Note prix	/50 points	27,27	50
Note technicité	/50 points	50	40
Note globale	/100 points	77,27	90

Considérant l'analyse des offres réalisée par le service Eau/SATESE du Conseil Départemental du Tarn en date du 18 décembre 2024 ;

Considérant que la commission assainissement, réunie le 27 janvier 2025, propose de retenir l'offre de VALORIS, suivant la notation réalisée par le service Eau/SATESE du Conseil Départemental ;

DECIDE

De sélectionner l'offre de VALORIS pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Rue Aristide Briand, à hauteur de 12 % (6 624 €HT sur un montant d'enveloppe financière de 55 200 €).

A Cuq-Toulza, le 20 février 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEAU

